



**MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des
Affaires juridiques**



Numéro 387 - 7 novembre 2024



ÉDITO



Présentation d'un nouveau projet de loi pour harmoniser le droit national avec les règles européennes

Présenté en Conseil des ministres le 31 octobre 2024, ce texte incarne le dernier effort en date pour adapter les législations françaises à une trentaine de nouveaux textes européennes relevant de l'économie, la santé, l'environnement, l'énergie et le transport.

[Lire la suite](#)



Juridictions

Les victimes d'une arnaque au faux conseiller bancaire ne peuvent se voir reprocher une négligence grave et conservent leur droit à remboursement

La Cour de cassation s'est prononcée, dans un arrêt du 23 octobre 2024, sur le spoofing téléphonique, ces appels téléphoniques frauduleux émanant de faux conseillers bancaires. La Cour a estimé que la victime ne peut se voir reprocher d'avoir commis une négligence grave.

[Lire l'article](#)

Un ensemble contractuel comprenant un contrat de subvention et une promesse d'achat en vue de la réalisation d'un ouvrage est un marché public de travaux

Selon la Cour de justice de l'Union européenne, un ensemble contractuel liant un pouvoir adjudicateur à un opérateur économique, composé d'un contrat de subvention et d'une promesse d'achat pour la réalisation d'un stade de football, qui répond aux besoins formulés par le pouvoir adjudicateur, constitue un marché public de travaux car il comporte des obligations réciproques entre les parties.

[Lire l'article](#)

Lorsqu'un pouvoir adjudicateur, victime d'une escroquerie, verse une partie du paiement du marché public sur un compte bancaire frauduleux, il demeure redevable de ces sommes auprès du titulaire du marché, véritable créancier

Le Conseil d'État confirme qu'un pouvoir adjudicateur, qui s'acquitte par erreur d'une partie du paiement du marché public auprès d'un tiers usurpant l'identité de son cocontractant, n'est pas libéré de son obligation de paiement du titulaire du marché et doit régler les sommes dues au véritable créancier. Il pourra toutefois rechercher la responsabilité de l'auteur de la fraude mais également du cocontractant en cas de faute avérée de ce dernier.

[Lire l'article](#)

La CJUE confirme que les opérateurs économiques de pays tiers n'ayant pas conclu d'accord de libre-échange avec l'UE n'ont pas un accès garanti aux marchés publics dans l'Union

Dans un arrêt « Kolin » du 22 octobre 2024, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé la marge de manœuvre des acheteurs face à des offres remises par des opérateurs originaires d'États tiers à l'Union, accréditant ainsi la position de la France.

[Lire l'article](#)



Finances publiques

Les propositions du Conseil des prélèvements obligatoires pour renforcer l'égalité des citoyens devant l'imposition des revenus

Dans son rapport, le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) recommande une évaluation de la progressivité conjointe de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux, fragilisée par une complexité qui croît d'année en année.

[Lire l'article](#)



Entreprises

La Commission européenne adopte un règlement surtaxant les véhicules électriques importés de Chine

La Commission a adopté, le 29 octobre 2024, un règlement instaurant des droits de douane supplémentaires sur les véhicules électriques en provenance de Chine. Objectif : lutter contre la

concurrence déloyale des constructeurs chinois accusés de profiter de subventions publiques massives.

[Lire l'article](#)



Questions sociales

Le bilan mitigé de la réforme du dialogue social dans la fonction publique

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 avait pour ambition de moderniser et simplifier le dialogue social, notamment en réduisant le nombre d'instances sociales. Dans son rapport, la Cour des comptes dresse un premier bilan mitigé de cette réforme : si la concertation peine à prendre de l'ampleur, la réduction du nombre des instances est également contrastée.

[Lire l'article](#)



Numérique

Rapport de la Cour des comptes sur l'intelligence artificielle dans les politiques publiques, l'exemple du ministère de l'Économie et des Finances

La Cour des comptes a rendu publiques le 22 octobre 2024 ses observations sur la mise en œuvre de l'intelligence artificielle (IA) dans les politiques publiques. Le ministère de l'Économie et des Finances, qui expérimente l'IA depuis 2015, a servi d'objet d'étude sur la période 2015 - 2023.

[Lire l'article](#)

Emploi

L'administration peut interrompre pour absence de service fait le versement du traitement d'un agent public faisant l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire l'empêchant d'exercer ses fonctions

Par une décision du 18 octobre 2024, le Conseil d'État a jugé qu'un agent public n'est pas fondé à demander réparation lorsqu'il fait l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire l'empêchant d'exercer ses fonctions et que l'administration a interrompu le versement de son traitement pour absence de service fait.

[Lire l'article](#)

SUR LE SITE



[Toutes nos rubriques](#)



[Archives des numéros précédents](#)

LA DAJ RECRUTE

**Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle
d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !**

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

Partager



[S'abonner à la Lettre de la DAJ](#)

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques des ministères économiques et financiers /
Directrice de la publication : Clémence Olsina / Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Susie
Bruno, Maurine Cimma, Shirley du Parc, Céline Frackowiak, Morgane Fréault, Adrien Galluchot / Bandeau :
Aphania / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ -
Tous droits réservés / Crédits photo : ©illustrez-vous-stock.adobe.com

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de
rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ -
Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel lettre.daj@finances.gouv.fr.

[Se désinscrire](#)